

AB 2000

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 51, AVENUE HOCHE - 75008 PARIS

RCS PARIS B 397 553 538

Tel de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
31 JUIL. 1996
61360

94B 05135

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 1996

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 1996, il est littéralement extrait ce qui suit :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de la société, de Monsieur Laurent BOUBLIL, demeurant à 75008 - PARIS, rue Pierre Charron, n° 50, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 Août 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats d'Administrateur de Messieurs Alain BOUBLIL, Antoine BOUBLIL, Désiré BOUBLIL et Laurent BOUBLIL viennent à expiration, les renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Alain BOUBLIL, Antoine BOUBLIL, Désiré BOUBLIL et Laurent BOUBLIL ont fait savoir qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice de ce mandat.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie expressément la décision prise par le Conseil d'Administration de transférer le siège social à 75008 - PARIS, avenue Hoche, n° 51.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et mention.
Le Président Directeur Général.
A. BOUBLIL

*Certifié conforme
le P. D. G.
Alain Boubil.*

AB 2000

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 51, AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS

RCS PARIS B 397 553 538

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 28 JUIN 1996

Du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 1996, il est littéralement extrait ce qui suit :

PREMIERE DECISION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain BOUBLIL, en sa qualité de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2001.

Monsieur Alain BOUBLIL continuera à bénéficier dans ses fonctions, des mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été attribués précédemment.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Puis le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Antoine BOUBLIL pour la durée du mandat de Président de Monsieur Alain BOUBLIL. Au cas où pour quelque cause que ce soit, celui-ci viendrait à cesser lesdites fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Antoine BOUBLIL cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau

Président, à moins que le Conseil d'Administration n' en décide autrement.

Monsieur Antoine BOUBLIL continuera à bénéficier dans ses fonctions, des mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été attribués précédemment.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et mention.
Le Président Directeur Général.
A. BOUBLIL

Certifié conforme
Le P.D.G.

Ah Boublil.